

MAIRIE de SEMPIGNY

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de Compiègne
Canton de Noyon



L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le compte rendu est remplacé par le Procès Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance et publié à l'issue du Conseil Municipal suivant :

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du Mardi 5 décembre 2023 :

Délibération n° 41	Décision Modificative n°1 du budget Eau Potable	Approuvée
Délibération n° 42	Décision Modificative n°2 du budget Commune	Approuvée
Délibération n° 43	Inscription du chemin rural dénommé chemin du Port au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	Approuvée
Délibération n° 44	Convention unique avec le Centre de Gestion de l'Oise	Approuvée
Délibération n° 45	Renouvellement de la convention fourrière animale avec la SPA	Approuvée
Délibération n° 46	Avenant au contrat de délégation du service public d'eau potable	Rejetée
Délibération n° 47	Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat	Rejetée
Délibération n° 48	Rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise	Approuvée
Délibération n° 49	Consultation dans le cadre de la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables	Approuvée